

AVIS AU PUBLIC

PROMULGATION RÈGLEMENT VGR-741

RÈGLEMENT NUMÉRO VGR-741 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO V-684/03-18 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ par la soussignée greffière de la Ville de Grande-Rivière,

QUE: Lors de la séance extraordinaire tenue le 25 novembre 2024, le conseil municipal a adopté le règlement VGR-741;

QUE : Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le **5 décembre 2024**.

QUE: Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville, au 108 rue de l'Hôtel-de-Ville, Grande-Rivière, durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 00 à 12 h 00.

Donné à Grande-Rivière, ce 5^{ième} jour de décembre 2024.

Sandrine Bisson-Hautcoeur, Greffière



Ville de Grande-Rivière

108, rue de l'Hôtel-de-Ville Grande-Rivière (Québec) GOC 1V0 Téléc.: (418) 385-2290

Tél.: (418) 385-2282

CERTIFICAT DE PUBLICATION

PROMULGATION REGLEMENT VGR-741

ૹૹૹૹૹૹૹૹૹૹૹૹૹૹૹૹૹૹૹૹૹૹૹૹૹૹૹૹૹૹૹૹૹ

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Sandrine Bisson-Hautcoeur, greffière de la Ville de Grande-Rivière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public d'entrée en vigueur du règlement VGR-741 en affichant une copie au bureau de la municipalité et en le diffusant sur le site Internet de la Ville de Grande-Rivière le 5 décembre 2024, conformément à la Loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 5^{ième} jour de décembre 2024.

Sandrine Busson- Hautcour

Sandrine Bisson-Hautcoeur, Greffière